

Les concepts et la problématique associée à la présence d'équipements électriques en milieu de villégiature

Nicole Tanguay

Volume 7, numéro 2, juillet 1988

Villégiature et tourisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080415ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080415ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tanguay, N. (1988). Les concepts et la problématique associée à la présence d'équipements électriques en milieu de villégiature. *Téoros*, 7(2), 34-37.
<https://doi.org/10.7202/1080415ar>

Les concepts et la problématique associée à la présence d'équipements électriques en milieu de villégiature⁽¹⁾

Nicole Tanguay*

En milieu rural, particulièrement en milieu de villégiature, les attentes et les besoins des individus et ceux d'Hydro-Québec ne correspondent pas toujours. Par conséquent, les objectifs d'aménagement du territoire ne reposent pas sur des bases communes.

De nombreux auteurs expliquent que les villégiateurs aspirent à une organisation du territoire qui reflète leur désir de vivre en un lieu différent du milieu urbain. On recherche un cadre de vie exempt d'éléments majeurs qui rappellent la technologie, l'industrialisation et le progrès. Or les installations techniques d'Hydro-Québec (lignes et postes) peuvent s'avérer des facteurs perturbateurs de l'atmosphère souhaitée par les villégiateurs.

Cela étant, Hydro-Québec estime important d'analyser la problématique liée à la présence de ses installations électriques en milieu de villégiature. Cet intérêt découle principalement de deux facteurs: l'ampleur de la popularité de la pratique de la villégiature au Québec et les changements du mode d'occupation de l'espace-loisir qui ont été observés depuis quelques années. Une transformation du type d'habitation s'est manifestée par la transition du chalet saisonnier en résidence secondaire habitable à l'année, et même en résidence permanente.

Parce que ces faits sont devenus des préoccupations, l'étude de la problématique spécifique au milieu de villégiature a été intégrée au programme de recherche 1987 de la direction Environnement d'Hydro-Québec; six ensembles d'équipements électriques situés dans différents secteurs des Laurentides et de Québec ont été analysés. Conséquemment, la nature des répercussions engendrées par la présence des équipements est mieux connue.

Cet article se veut une synthèse des résultats de l'étude sus-mentionnée qui propose l'analyse théorique des concepts suivants: la pratique de la villégiature au Québec, la perception des infrastructures électriques et la perception du paysage. Il traite également les approches et méthodes utilisées par différentes entreprises de production d'électricité pour l'analyse de ce milieu.



Par ailleurs, outre l'opinion d'intervenants de quatorze municipalités concernées par les ensembles choisis, l'article présente les conclusions d'une étude de cas. Cette dernière a été menée au moyen de la comparaison des impacts pré- et post-implantation d'équipements, i.e. les impacts anticipés et les impacts observés. Ces dimensions d'analyse répondent aux besoins de connaissances pour une planification et une intégration harmonieuse des aménagements électriques dans le paysage de villégiature.

En fait, il se peut qu'un jugement sévère soit porté par les villégiateurs soumis à l'exposition visuelle d'infrastructures électriques. Dans le contexte de villégiature et en référence à la qualité de vie, on se soucie de la beauté des paysages, de la qualité des lacs et des cours d'eau et de celle de l'environnement en général. La préservation de l'intégrité des attraits naturels prend une connotation particulière. Ce type de milieu est hautement valorisé par la population et Hydro-Québec le reconnaît.

Théoriquement, les sites à vocation de villégiature ont toujours fait l'objet d'une attention particulière dans le processus de planification de projets de cette entreprise. Cependant, des équipements électriques sont tout de même implantés dans l'environnement visuel de certains d'entre eux. L'idée de la présence de ces aménagements, celle de la protection des sites et du paysage, et la valorisation de l'environnement de villégiature conduisent donc à une situation de conflit. Étant un intervenant dans ce type de milieu, Hydro-Québec s'interroge à savoir si dans ces zones, les lignes de transport^a (ex: 735kV), celles de répartition^b (ex: 120kV) et les postes convertisseurs exercent une influence défavorable sur le

paysage et les sites. Leur présence a-t-elle des effets sur le développement de la villégiature autant du point de vue résidentiel que des activités récréatives? Doit-on appliquer une méthodologie particulière de localisation des équipements ou d'évaluation des impacts environnementaux qui soit basée sur des facteurs caractérisant le milieu de villégiature? L'étude effectuée en 1987 visait à répondre à ces questions.

Villégiature: concepts et pratique

De toute évidence, depuis l'époque des stations d'eau et des somptueuses villas d'été du XIX^e siècle, la pratique de la villégiature fait partie du patrimoine culturel des Québécois. À l'origine, les facteurs qui motivent le choix des régions et celui des sites sont liés aux moyens de transport⁽²⁾. Par exemple, avec l'apparition du bateau à vapeur et du chemin de fer, Cacouna, Tadoussac, Métis-sur-Mer et La Malbaie voient le jour. Ensuite, l'urbanisation, l'industrialisation et les gains de temps libre favorisent le développement et l'expansion d'une multitude de sites de villégiature au gré des loisirs recherchés. Aujourd'hui, les concentrations les plus fortes se situent dans la région des Laurentides, de l'Estrie, de l'Outaouais et de Québec. On peut établir à plus de 300 000, le nombre d'habitations secondaires (temporaires) au Québec⁽³⁾.

L'histoire de la villégiature dans le mode de vie des Québécois se caractérise par la constante évolution de cette pratique depuis les années 1800. On distingue différents types de villégiature: riveraine, de montagne, de campagne, sauvage (sportive). Les modes d'occupation évoluent: chalet saisonnier, résidence secondaire, résidence permanente.

* Madame Nicole Tanguay est conseillère en recherche à la Direction de l'Environnement de l'Hydro-Québec. Elle est détentriche d'une maîtrise en géographie de l'Université de Sherbrooke.

Actuellement, la résidence secondaire habitable à l'année et la résidence permanente tendent à remplacer le chalet saisonnier. Cette transition du mode d'occupation de l'hébergement de loisir s'est manifestée surtout depuis le début des années 1960. Les changements d'usage de l'habitation de villégiature peuvent être justifiés par les besoins contemporains d'évasion du milieu urbain et par la possibilité de se récréer en plein air. Tel que l'explique St-Amour (1979): "... le phénomène de la villégiature est un peu la résultante d'un état socio-économique où les conditions de vie permettent et en même temps incitent à l'évasion."⁽⁴⁾ Pour ces raisons, les caractéristiques "naturelles" de ces environnements sont hautement valorisées par la population. Ces particularités, comme le cadre du milieu (humain autant que physique) et les activités récréatives disponibles, déterminent chez l'individu le choix des régions et celui des sites.

À l'heure actuelle, à la différence des années 1945-1975 pendant lesquelles la démocratisation de la résidence secondaire s'est établie⁽⁵⁾, la pratique de la villégiature par le biais de la propriété, en opposition à la location, n'est accessible qu'à une population privilégiée. En conséquence, bien qu'on constate une expansion de certains milieux de villégiature, surtout à proximité des grands centres urbains, on ne prévoit pas un accroissement d'envergure de la résidence secondaire⁽⁶⁾. Toutefois, étant donné les valeurs inhérentes à cette pratique, les auteurs et les spécialistes⁷ s'accordent à dire qu'il y aura toujours un marché pour ce type d'hébergement au Québec.

En ce qui a trait aux comportements d'occupation, on peut prévoir une croissance du phénomène de co-propriété qui existe actuellement, et de celui de la location (les promoteurs immobiliers en seraient partiellement responsables). À long terme, on ne peut vraiment déterminer les orientations futures que prendra la villégiature. Outre l'influence de la conjoncture économique, de nombreux facteurs interviennent dans les processus de choix des régions et des sites: la distance-temps, la notoriété touristique, les structures de services, etc. Étroitement liée à la qualité de vie et à la qualité de l'environnement, la villégiature se développera en fonction des valeurs qui lui seront associées.

D'un point de vue conceptuel, le principe de la qualité de l'environnement se manifeste entre autres par la perception du paysage. Celui-ci peut être reconnu comme une ressource⁽⁷⁾. De même, une valeur symbolique peut lui être attribuée⁽⁸⁾, comme il est possible que la qualité de vie lui soit associée⁽⁹⁾. Ainsi, à l'égard des villégiateurs, la perception du milieu ne dépend pas exclusivement de ses caractéristiques physiques et biologiques. Des facteurs tant émotionnels que sentimentaux sont susceptibles d'intervenir dans l'appréciation de leur environnement matériel et visuel. En réalité, une échelle de valeur où la villégiature occupe une place importante influence l'interprétation du cadre général d'un site.

Villégiature et équipements électriques

La perception des équipements électriques
Au Québec comme ailleurs, depuis l'implantation d'infrastructures majeures (équipements traversant le fleuve par l'Île d'Orléans (1965)), on note un changement de perception des équipements. On peut supposer que l'évolution des valeurs sociales (technologie, qualité de vie, qualité et préservation de l'environnement), de même qu'une responsabilisation des individus dans la gestion des ressources, en constituent des paramètres d'influence. D'un symbolisme de progrès, support d'une meilleure qualité de vie, à un symbolisme négatif par rapport à ce concept et à celui de la qualité de l'environnement, l'implantation d'équipements, surtout d'envergure, est aujourd'hui souvent contestée.

En relation avec les infrastructures électriques, la préoccupation de la préservation de l'intégrité du paysage n'est pas exclusive aux zones de récréation. Cependant, étant donné le potentiel, la fréquentation, la nature de l'utilisation et la valorisation des sites de villégiature, on remarque une tendance à mettre l'emphase sur cet aspect au moment d'évaluer les répercussions causées par la présence de ces aménagements dans le milieu. Ceci s'applique tant pour le promoteur que pour les populations concernées.

En fait, ce qui détermine la manière dont les installations techniques sont perçues, c'est la relation entre le villégiateur et son environnement. Dans le cadre d'une analyse portant sur la perception des pylônes, Richard (1984)⁽¹⁰⁾ souligne que les propriétaires de résidences secondaires idéalisent leur environnement et présentent un discours d'esthétique au moment de préciser leur perception des équipements dans le paysage. Il explique que l'environnement devient, par extension, un reflet de l'individu et de sa propriété. Conséquemment, les répercussions visuelles des infrastructures importent beaucoup.

Impacts visuels: concepts et influence

Selon Miller, Jetha et MacDonald (1979)⁽¹¹⁾, trois concepts sont liés aux impacts visuels d'équipements électriques:

1. Les lignes électriques changeront le caractère du paysage;
2. Le spectateur est conditionné à voir une certaine image associée à un certain type de paysage en raison de son usage (expérience);
3. Les structures influent sur l'observateur. La réponse négative est fonction de la taille des pylônes, de leur type et du nombre de lignes.

Maints facteurs concourent à la compréhension de la relation visuelle entre le paysage et les équipements dont leur visibilité, les contrastes dans le paysage, son état naturel, sa complexité et la préférence des gens pour un type de paysage. De la même manière, la perception qu'a l'individu de son environnement et l'évaluation qu'il fait des modifi-

cations du paysage dépendent de plusieurs éléments: du cadre recherché, des préoccupations face au milieu et des buts de sa présence en ce lieu. Une connotation particulière peut être attribuée aux aspects esthétiques du paysage dans un site dont la vocation en est une de loisir et de récréation.

Considérations méthodologiques

De l'ensemble des constatations théoriques et pratiques effectuées en relation avec la présence des infrastructures électriques en zone de villégiature, la problématique qui s'en dégage associe les concepts d'esthétique du paysage, de visibilité des équipements, de perception et d'utilisation du milieu de loisir. L'approche d'Hydro-Québec et celles d'autres entreprises de production d'électricité démontrent que les principales préoccupations concernent l'environnement visuel des sites de villégiature. À l'image de la population, on leur reconnaît une grande valeur sociale. Dans les processus de planification de projets de dix entreprises, dont Hydro-Québec, il ressort que ces sites représentent des aires de résistance. Celles-ci sont définies par une opposition relative que présente un environnement à l'implantation d'un projet (ex: une érablière, un site de villégiature, un ravage de chevreuils). Ces aires sont évaluées dans la problématique générale de localisation des composantes techniques dans l'environnement.

En pratique, la localisation des tracés de lignes ou d'emplacements de postes se fait de manière à affecter le moins possible ces zones au point de vue fonctionnel, et spécialement en ce qui concerne les aspects visuel et esthétique. À vrai dire, l'esthétique du paysage et l'impact visuel des infrastructures électriques sont étroitement liés dans la prédiction des suites résultant de la présence d'aménagements électriques en milieu de loisir. En conséquence, pour les intervenants en matière de transport d'électricité, les répercussions visuelles sont les sujets de préoccupation, d'étude et d'évaluation les plus fréquents en milieu de villégiature.

Au sujet des méthodes de localisation des infrastructures appliquées à ces types d'environnement, on remarque une intégration des zones de villégiature dans le processus global de planification de projet. Au moment d'évaluer les impacts potentiels des équipements, il y a une certaine tendance à considérer l'aspect visuel des paysages à partir de points de vue spécifiques tels que les zones habitées, les routes et les aires utilisées à des fins récréatives. L'approche préconisée par les différents promoteurs en est une de localisation des tracés par rapport à ces zones jugées sensibles, afin de limiter l'exposition visuelle des équipements.

Considérant exclusivement l'approche d'Hydro-Québec, on observe que les périmètres de villégiature identifiés et connus tendent à être exclus dans les choix préférentiels de sites d'implantation. La localisation des infrastructures s'effectue hors de leurs limites, de leurs zones d'extension et des sites d'activités structurés et organisés (ex: centre de ski alpin, lac ceinturé de pro-

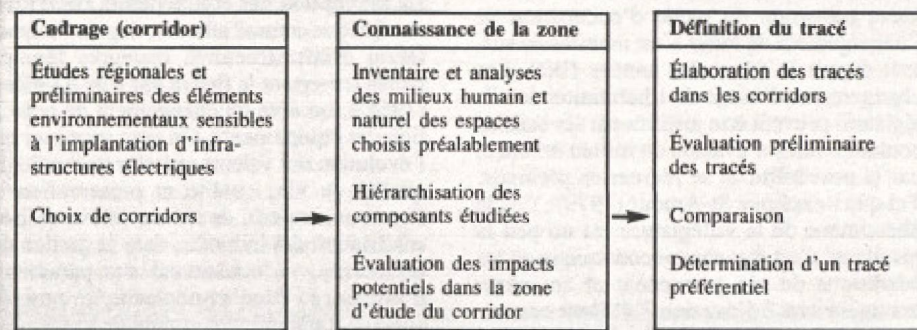
priétés, espaces occupés et utilisés par les villégiateurs). Par conséquent, les impacts anticipés sont surtout d'ordre visuel, ceux de nature fonctionnelle étant ainsi évités.

Par rapport à la détermination de leur intensité, certains points sont à préciser. Dans la "matrice d'impacts potentiels et mesures d'insertion courantes sur l'environnement" (12) utilisée à Hydro-Québec, l'impact de la modification de la qualité visuelle varie de moyenne à faible intensité. On se réfère à l'ensemble des impacts susceptibles de se produire pour établir cette valeur. Cependant, dans la hiérarchie des contraintes et aires de résistance dont tient compte le promoteur, le site de villégiature est valorisé. Aussi, au moment d'élaborer le tracé de ligne dans une région fréquentée pour cette pratique, on privilégiera des secteurs non construits, en l'occurrence les bois et forêts, à l'extérieur des zones occupées.

Pour l'estimation des impacts, les paramètres de base de l'inventaire visuel ont trait à la localisation précise des équipements, à leur distance et à leur orientation par rapport aux établissements humains. À ceci s'ajoute le nombre de personnes susceptibles d'avoir les infrastructures dans leur champ visuel. Les zones sensibles à l'exposition visuelle des installations sont notamment identifiées et localisées d'après des critères de fréquentation (routes et sites) et d'accessibilité visuelle (champs et horizons visuels). Bien que des notions de paysage (caractéristiques) soient parfois considérées, elles ne sont pas systématiquement intégrées dans le processus d'évaluation des impacts visuels. Les notions de perception (interprétation) du paysage ne le sont d'ailleurs pas non plus. Selon les priorités du promoteur, accordées à différents critères tels que le nombre d'observateurs potentiels, les zones protégées par les lois, la notoriété acquise de certains endroits, etc., l'environnement visuel du site de villégiature sera plus ou moins affecté.

Dépendant des circonstances et afin de minimiser l'ampleur des répercussions visuelles, des mesures d'atténuation sont suggérées: l'aménagement paysager, la conservation d'un couvert végétal dans l'emprise^d, une localisation de pylônes ou du tracé selon les caractéristiques du milieu, une coupe sélective aux abords des routes et une attention à l'architecture des pylônes. Cependant, il demeure que la pertinence et l'efficacité des moyens utilisés sont influencées par d'autres paramètres tels que les éléments structurants du paysage (facteurs d'absorption ex: relief, végétation) en relation avec la capacité d'intégration des équipements (ex: pourcentage et proportion de pylônes visibles). À ceux-ci viennent s'ajouter la localisation topographique et géographique des points d'observation par rapport aux équipements, des notions de paysage (ex: encadrement visuel, paysage ouvert, fermé), la distance et la présence de barrières visuelles ou de toiles de fond aptes à camoufler ou limiter l'exposition visuelle des équipements. Ces facteurs peuvent jouer un rôle dans la détermination de l'intensité des impacts visuels.

Les trois premières étapes du processus de planification d'un projet de ligne d'Hydro-Québec



De même, certains autres peuvent exercer une influence, dont la prise en compte des types d'observateurs (stable, en transit), les conditions de perception (permanente, occasionnelle) et l'interprétation du paysage par les populations concernées.

Globalement, dans le processus d'inventaire et d'analyse, l'approche d'Hydro-Québec permet une juste connaissance des caractères des milieux naturel et humain de l'environnement de loisir. De plus, la méthodologie employée par le promoteur intègre à la fois les notions de villégiature, de récréation et de tourisme. En définitive, les connaissances pertinentes à l'étude et à l'évaluation du milieu de villégiature sont acquises par l'entremise des trois premières étapes du processus de planification de projet.

Aussi, dans la perspective d'application d'une méthodologie particulière au milieu de villégiature, il serait souhaitable de porter attention aux moyens de prévoir et d'évaluer les répercussions visuelles et esthétiques des infrastructures qui sont susceptibles de se produire dans de tels environnements. L'orientation des démarches doit se faire dans l'optique d'une approche méthodologique d'analyse visuelle générale, et non pas dans celle d'analyse et d'inventaire des composants spécifiques aux zones de villégiature.

L'étude de cas

Afin d'établir la concordance entre les impacts anticipés et les impacts réels des équipements implantés en milieu de villégiature,

l'étude de cas a été effectuée dans les régions des Laurentides et de Québec (Mont Ste-Anne) en 1987. Les critères qui ont prévalu au choix de ces zones sont: le type de villégiature caractérisé par le type d'activités pratiquées (riveraine, de montagne), la date d'implantation des équipements dans le milieu, l'importance des installations (120kV, 315kV, 735kV), la présence d'un poste convertisseur en plus de celle des infrastructures de support et la vocation du site (station touristique internationale, milieu de villégiature et récréation intensive). Dans ces deux régions, six ensembles d'équipements ont fait l'objet d'un suivi et un échantillon de trente-cinq points d'observation a été sélectionné. Ces derniers se réfèrent à l'espace privé, à l'espace public et aux infrastructures routières.

Seuls les trois projets situés dans les Laurentides comportent une étude d'impact environnemental préalable à l'implantation des infrastructures. En fait, au cours des années 1950, époque de l'implantation des premières lignes situées dans la région de Québec, les préoccupations environnementales n'étaient l'apanage ni d'Hydro-Québec ni de la population en général, pas plus que d'autres compagnies d'utilités publiques. Ces installations techniques étaient alors considérées comme un symbole d'innovation technologique. Elles procuraient un sentiment de fierté aux Québécois, beaucoup plus qu'une réaction d'indignation devant la perturbation du paysage. Il n'y avait pas vraiment de conscience sociale à cet égard.

Ensembles sélectionnés pour l'étude des équipements en milieu de villégiature

Projet	Date d'implantation	Tension nominale	Région administrative	Type de villégiature
Bersimis-Laurentides	1956-1957	2 × 315kV	Québec	De montagne
	1959	1 × 315kV		
Manicouagan - Lévis	1965-66-73	3 × 735kV	Québec	De montagne
Mousseau - Chénier	1979	2 × 735kV	Laurentides	Riveraine
Lafontaine / Ste-Agathe dérivation au poste St-Sauveur	1980	1 × 120kV	Laurentides	De montagne
Grand-Brûlé / St-Donat	1984	1 × 120kV	Laurentides	Riveraine

En conséquence, les répercussions comparées concernent les projets situés dans les Laurentides alors que des constats seulement sont établis pour la région de Québec. Dans chacune des études d'impact, l'argumentation visuelle et esthétique domine au moment de préciser et d'évaluer le caractère des répercussions susceptibles d'être engendrées par la présence d'équipements électriques. C'est pourquoi l'analyse comporte des conclusions principalement en fonction de ces aspects.

Au total, vingt-huit points d'observation ont permis les comparaisons d'évaluation pré- et post-implantation des infrastructures. À l'analyse des résultats, il ressort qu'en majorité, les évaluations préalables correspondent à une juste estimation des impacts réels d'ordre visuel et esthétique. Un peu plus du quart des estimations sont surévaluées et une faible proportion sont sous-évaluées. On constate que dans les Laurentides, la manière dont Hydro-Québec estime les impacts potentiels des équipements en milieu de villégiature correspond à la réalité des répercussions constatées. Pour la région de Québec, en dépit du fait que des impacts fonctionnels soient présents (ex: centre de ski), les conséquences de la présence des équipements sont de même nature que ceux remarqués dans les Laurentides.

Somme toute, l'étude de cas permet d'affirmer que les niveaux d'impacts sur ces milieux sont majeurs, tels qu'envisagés par Hydro-Québec, et qu'ils se rapportent effectivement à l'esthétique. Compte tenu de l'existence de ces types de répercussions et connaissant les valeurs attribuées à l'environnement de loisir, on est en droit de s'interroger au sujet du type d'influence exercée par la présence des équipements sur le développement de la villégiature et sur la pratique d'activités.

À l'observation des résultats de l'étude et à la suite d'un sondage mené auprès de quatorze municipalités concernées par les cas d'étude, on remarque que le développement de la villégiature s'effectue malgré la présence des équipements. Selon les responsables de la gestion du milieu, ils ne restreignent et n'empêchent aucunement l'expansion résidentielle, pas plus que la pratique d'activités. Ces intervenants précisent que l'impact visuel des équipements est le plus important. En conséquence, sans affirmer que tous les villégiateurs se préoccupent de la présence de ces aménagements, on peut supposer une adaptation à leur présence pour répondre à des besoins spécifiques comblés par le site. Il ne faut donc pas croire que le paysage constitue le seul élément d'intérêt. Le développement peut s'expliquer par des attraits du site de villégiature autres que le paysage. On peut citer en exemple les loisirs possibles, les services offerts ou la disposition de types de terrains recherchés. La problématique ne se limite pas qu'à l'environnement visuel des villégiateurs.

Conclusion

On sait que les installations techniques d'Hydro-Québec sont localisées hors des

périmètres de villégiature (cadre bâti et zones récréatives). Nonobstant ce fait, il importe de souligner que les conditions du milieu (ex: topographie accentuée, obligations légales) et les besoins et possibilités des individus (ex: présence de l'eau, acquisition ou non d'une propriété riveraine) peuvent avoir influencé l'expansion d'un site. Par exemple, à proximité de zones lacustres, la raréfaction des sites riverains ou la saturation des espaces disponibles ont entraîné, et causent encore aujourd'hui, l'extension des périmètres de villégiature. Des secteurs jusque là innocués sont convoités. Or, on peut observer que, souvent, les infrastructures se situent dans ces environnements sans vocation particulière autre que la foresterie: des zones plus ou moins fréquentées, non-utilisées à des fins résidentielles et où l'intervention humaine n'est pas évidente. Ces secteurs présentent fréquemment le caractère visuel du paysage de villégiature.

Pour ces motifs, et en raison des optiques d'implantation et d'atténuation d'impacts visuels d'Hydro-Québec, il serait avantageux de porter une attention particulière aux notions de paysage et de perception qui lui sont associées. En définitive, la présence et la localisation des équipements peuvent influencer le choix des sites privilégiés, comme elles peuvent entraîner une diminution du potentiel d'exploitation de certains lieux non fréquentés à l'heure actuelle. Il est également possible que l'exposition visuelle des infrastructures, dans un cadre recherché pour son aspect naturel, puisse faire intervenir une ségrégation dans le type de clientèle de villégiature (profils socio-économique et socio-culturel). De toute évidence, qu'il y ait implantation d'équipements ou non, il existe et existera toujours un marché pour la villégiature. Cependant, force nous est de reconnaître que l'absence de telles infrastructures dans des secteurs fortement utilisés pour cette pratique, ou à fort potentiel de développement, constitue un gain environnemental. L'"intégrité esthétique" du paysage devrait être conservée malgré le fait qu'il soit reconnu que la villégiature provoque elle-même des modifications du milieu.

En tout état de cause, le paysage et l'intérêt qu'il suscite devraient devenir des préoccupations déterminantes dans la prise de décision en matière de transport d'électricité. Par ailleurs, l'approche perceptuelle, même si elle implique une subjectivité autant par l'expertise que par l'opinion publique, permettrait de faire intervenir les notions de paysage vécu (familiarité, appartenance, espace personnel) en complément à celles de paysage perçu. Associé à des informations mesurables, objectives et validées par un processus scientifique d'analyse, ce type d'approche pourrait s'intégrer au contenu de l'étude d'impacts visuels.

Selon toute vraisemblance, pour favoriser une intégration harmonieuse des équipements dans le paysage, la connaissance et la reconnaissance de ses qualités visuelles profiteraient à être connues. Cette affirmation ne peut toutefois être posée comme l'unique

axiome des orientations de recherche subséquentes à l'étude effectuée en 1987. Cependant, Hydro-Québec, par l'intermédiaire de la direction Environnement, présente une volonté à l'intégrer dans sa réflexion sur le processus optimal de planification de projet pour un aménagement de l'environnement qui soit volontaire et non subi. †

Notes explicatives

- (1) Tanguay, Nicole, Direction Environnement, Hydro-Québec (1987), *Étude du milieu de villégiature: les concepts et la problématique associée à la présence d'équipements électriques*, Montréal, 119 p. + annexes.
- (2) Brière, Roger, (sept. 1967), *Les grands traits de l'évolution du tourisme au Québec*, Bulletin de l'Association des Géographes de l'Amérique française, no 11, pp. 83-95.
- (3) Laterrière, Gilles, (1983), *La place de la villégiature privée dans les loisirs des Québécois et dans leur vie sociale et économique*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 104 p.
- (4) St-Amour, Jean-Pierre, (1979), *La villégiature au Québec: problématique de l'aménagement du territoire*, Editions Asticou, Hull, 179 p.
- (5) Samson, Marcel, (1986), *La résidence secondaire: l'âge d'or est terminé*, L'Urbaniste, pp.18-21.
- (6) Samson, Marcel, (1987), *La résidence secondaire et la région métropolitaine de Montréal: Essai d'interprétation*, Thèse de doctorat, Centre des Hautes Études Touristiques, Faculté d'Économie Appliquée de l'Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille, 373 p.
- (7) Zube, E, Brush, R.O. and Fabos, J.G., (1975), *Landscape Assessment: Values, Perceptions and Resources*, Pennsylvania, Community Development Series, Vol 11, 367 p.
- (8) Newby, P.T. (1979), *Towards an Understanding of Landscape Quality*, *Landscape Research*, Vol. 4, No 2, pp. 11-17.
- (9) Jacobs, Peter, (1978), *The quality of life concept transitions from the garden to gardener*, *Urban Ecology*, Amsterdam, Elsevier Scientific Publishing Company, No 3, pp. 320-324.
- (10) Richard, Claude, (1984), *Analyse qualitative de 14 entrevues enregistrées portant sur la perception des pylônes*, Hydro-Québec, direction Environnement, Service Écologie Humaine, 108 p.
- (11) Miller, C., Jetha, N., Macdonald, R., (1979), *Classification of the visual Landscape for Transmission Planning*, National Conference on Applied Techniques for Analysis and Management of the Visual Resource, Incline Village, Nevada, April 23-25, pp. 507-513.
- (12) Hydro-Québec (août 1985), Direction Environnement, *Méthodologie d'études d'impact Lignes et Postes*, Montréal.

*a Ligne de transport: ligne faisant partie d'une installation de transport d'énergie à partir de la source de production.

*b Ligne de répartition: ligne servant à relier les postes de répartition aux postes de distribution, ces derniers permettant de fournir l'électricité aux abonnés par les lignes de distribution.

*c Les spécialistes auxquels on se réfère pour affirmer qu'il y aura toujours un marché pour la villégiature au Québec sont Messieurs Marcel Samson (professeur-chercheur à l'UQAM-GIT) et Roger Nadeau (professeur à l'Université de Sherbrooke). Leur expérience en matière de tourisme et de villégiature de même que leur implication dans l'évolution des connaissances de ces pratiques, les incitent à ne pas douter que le phénomène de la villégiature fait partie des moeurs des Québécois. Nous les remercions sincèrement de leur collaboration à la compréhension et à la définition de la villégiature québécoise dans le cadre de notre étude.

*d Emprise: bande de terrain utilisée pour l'installation, l'exploitation, l'entretien et la protection d'une ou de plusieurs lignes. L'emprise comporte une servitude (droit de passage tant à pied qu'en véhicule de tout type) sur toute la largeur de la bande de terrain (ex: 60 mètres de largeur).